

Informations essentielles sur le **Visa Vietnam**

- Toutes les rubriques du formulaire officiel de l'ambassade du Vietnam doivent être remplies entièrement et lisiblement. Le formulaire doit être signé sous peine de non validité.
- Il est fortement conseillé de demander un visa environ 1 mois avant l'entrée sur le territoire Vietnamien : effectivement la durée de validité du visa pour le Vietnam est généralement de 3 mois : demander un visa trop tôt, pourrait vous exposer à obtenir un visa dont la fin de validité ne vous permettra pas d'entrer sur le territoire Vietnamien. Le visa Vietnamien est valable à compter de sa date d'émission.
- Les visas touristiques ou affaires délivrés par l'ambassade du Vietnam tiennent compte de vos dates de séjour ; il convient donc de bien vérifier les dates mentionnées sur le formulaire officiel.
- Le visa est valable jusqu'à la date d'expiration du visa. Les visas non utilisés ou expirés ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement, ni d'un renouvellement.
- Tout requérant d'un visa Vietnamien doit disposer d'un passeport comprenant au moins deux pages vierges et être valable au moins 6 mois à compter du jour de la demande de visa.
- Pour un visa d'affaires, une autorisation d'entrée « Agreement » est nécessaire. Elle doit être demandée par la société locale partenaire vietnamienne auprès du département de l'immigration du Vietnam. L'accord qui comprend un numéro de référence pourra être scanné et vous être transmis par email. Ce scan devra être joint à votre demande de visa.
- Il faut distinguer la durée de validité d'un visa, généralement de 90 jours et la durée de séjour autorisée.
- Pour les visas affaires et touristiques, tous les documents requis pour la constitution du dossier de demande de visa doivent être nominatif.
- Tout dépassement de séjour au Vietnam dans le cadre d'un voyage touristique ou d'affaires est passible d'une amende.